

Lutte de classe

Ne pas signer cet accord, c'est reconnaître qu'il y a bien accord !

Comment s'est terminée vendredi la négociation sur la remise en cause du CDI et de la protection sociale entre les dirigeants syndicaux et le patronat ?

Du côté du patronat.

Selon l'AFP, le Medef s'est félicité d'un projet d'accord qui permettra selon lui de dynamiser le marché de l'emploi, on peut donc en déduire que le patronat a obtenu une nouvelle avancée dans la destruction de nos droits et acquis.

Du côté des dirigeants syndicaux.

Le secrétaire national de la CFDT, Marcel Grignard, a dit « *La CFDT a des vraies satisfactions et de profonds regrets* ».

Stéphane Lardy pour FO a tenu un discours assez semblable, notant « *des avancées* » et confiant « *pas mal de regrets* ».

Pour Gabrielle Simon de la CFTC « *C'est assez mitigé* ».

Alain Lecanu de la CFE-CGC s'est dit incapable de « *dire quelle sera la position (de la direction de son syndicat) une fois qu'elle aura "pesé exactement ce que représente cet accord"* ».

Maryse Dumas, secrétaire confédéral de la CGT a estimé qu'« *il y a dans cet accord plus de dangers que de points positifs* ». « *Je crois pouvoir dire que la délégation CGT proposera aux organisations CGT de ne pas signer cet accord* », a-t-elle ajouté.

Relisez la déclaration de Dumas, n'y a-t-il rien qui vous choque, n'y aurait-il pas là un mot qui révèle le véritable objectif de cette négociation ? Je vous mets sur la piste, un mot permet de comprendre la collusion qui existe entre le patronat et les dirigeants syndicaux, le mot accord. Elle dit que la CGT ne signera pas « *cet accord* », mais dès lors qu'il y a accord entre deux parties, la signature d'un document n'est pas forcément nécessaire pour mettre en application l'accord déjà existant sur son contenu, en d'autres termes, dans certaines conditions, un accord est suffisant et à valeur de signature pour passer à l'étape suivante.

Et la confirmation : Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'un texte de loi reprenant tout ou partie du document finalisé vendredi serait présenté à la fin du premier semestre.

Tous les dirigeants syndicaux le savaient pertinemment depuis le mois de septembre. Souvenez-vous que jeudi un dirigeant de la CGT avait lâché le morceau lorsqu'il avait souligné l'importance de « *rester jusqu'au bout* » de la négociation, car, « *même s'il n'y a pas d'accord* », le texte final « *servira de base au projet de loi* » annoncé par le gouvernement.

L'opération montée conjointement par Sarkozy, Parisot et les dirigeants syndicaux consistait pendant quatre mois à profiter des nouvelles défaites annoncées du mouvement ouvrier (la liquidation de la grève des agents de l'Etat contre la remise en cause des régimes spéciaux de retraite et la liquidation du mouvement étudiant et lycéen.), et donc l'affaiblir, pour pouvoir présenter ensuite cet accord pourri comme inéluctable, une avancée sociale sans aucun doute.

Pendant cette période, les dirigeants syndicaux se sont une nouvelle fois partagés les rôles : Thibault pour la CGT est monté en première ligne pour liquider la grève des cheminots, Chérèque pour la CFDT lors de cette négociation, suivi de près par les autres dirigeants syndicaux. On en saura plus dans quelques jours.

Je n'ai pas lu le contenu exact de ce texte. D'après les informations transmises par les agences de presse, il contiendrait un nouveau contrat à durée déterminée (CDD) réservé aux cadres et aux ingénieurs pour un « *objet précis* », c'est-à-dire pour une mission bien définie. Ce contrat est d'une durée de 18 à 36 mois, c'est la précarité étendue aux classes moyennes ; il est introduit la possibilité de « *séparation à l'amiable* » entre l'employeur et le salarié, par le biais d'une « *rupture conventionnelle* » qui doit être validée dans un délai de quinze jours par le directeur départemental du travail, en réalité une forme de chantage de la part du patron : si vous n'acceptez pas les termes de l'accord que je vous propose, je vous virerai de toute façon et vous ne toucherez que les indemnités légales de licenciement ; l'allongement de la période d'essai pour les salariés lors de leur embauche, un à deux mois pour les ouvriers et les employés, deux à trois mois pour les salariés de la maîtrise, et trois à quatre mois

pour les cadres. Cette période d'essai peut être renouvelée une fois par accord de branche. En recourant à un CDI comportant une période d'essai de deux mois minimum, le patron n'aura même plus besoin de passer par un CDD, il lui suffira de virer cet employé au bout de deux mois et d'en embaucher un autre et ainsi de suite.

Quelques enseignements provisoires.

On constatera que le patronat n'a pas osé aller plus loin dans son oeuvre de démolition du droit du travail existant. Le prolétariat a subi des défaites, certes, mais il n'est pas défait, alors le patronat doit se contenter d'avancer pas à pas, au rythme de la lutte des classes.

Si nous n'avons pas connaissance de tous les mouvements sociaux qui se déroulent dans le pays puisque les dirigeants syndicaux et leurs pendant politiques s'emploient à nous les cacher soigneusement, gageons que le patronat a une connaissance complète de la situation.

Le soi-disant effet Sarkozy s'est vite estompé et ne fut qu'un feu de paille. L'envolée du prix du pétrole et des matières premières à l'échelle mondiale, dont les denrées alimentaires de base, va raviver la lutte des classes et dresser les peuples contre l'impérialisme, Sarkozy le sait, le patronat également. J'ai écrit il y a quelques mois, que la crise de l'impérialisme était entrée dans sa phase finale, ce qui n'en était alors que les symptômes prend désormais une dimension internationale qui va devenir rapidement incontrôlable. Si l'impérialisme a pu absorber la crise des subprimes en accordant des milliards de dollars sous forme de crédits avantageux aux différents opérateurs financiers du marché immobilier, il sait qu'il sera impuissant à empêcher le prolétariat de se soulever et que l'heure de l'affrontement direct entre les classes est à nouveau à l'ordre du jour.

C'est dans ce contexte international qu'il faut mesurer la relative prudence dont le patronat et le gouvernement ont dû faire preuve finalement lors de ces négociations avec leurs partenaires syndicaux. Ne pas couper la base des syndiqués de leurs dirigeants est un impératif pour le gouvernement et le patronat devant la tempête ou l'explosion sociale qui est annoncée.

Le relèvement des indemnités de licenciement et le versement d'une « *prime forfaitaire* » aux « *jeunes de moins de 25 ans involontairement privés d'emploi et ne remplissant pas les conditions de durées d'activité antérieure ouvrant l'accès aux allocations du régime d'assurance-chômage* », selon les termes de cet accord, tout comme la déclaration de Sarkozy en faveur du relèvement de l'intéressement des salariés en rapport avec les profits des entreprises, ou l'annonce rassurante faite par la ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi Lagarde que « *La durée légale, elle va subsister telle qu'elle existe, il y aura toujours une durée légale du travail* », témoignent de la fragilité de la paix sociale que les uns et les autres veulent à tout prix conserver le plus longtemps possible.

Leurs intentions restent intactes et rien ne dit qu'ils ne tenteront pas malgré tout d'aller plus loin, précipitant le dénouement de la crise du régime.

C'est dans cette perspective qu'il faut se placer.

Si nous tenons compte des enseignements de la lutte des classes du passé, nous savons que c'est pendant les périodes d'intense lutte de classe que nous pouvons construire le parti révolutionnaire. Voilà la seule responsabilité qui incombe aux dirigeants, responsables ou cadres du mouvement ouvrier. Lequel ou lesquels assumeront cette responsabilité en renouant avec la tradition révolutionnaire du mouvement ouvrier international ? Le dénouement de la crise du capitalisme se réduit aujourd'hui à cette seule et unique question si nous ne voulons pas que la barbarie franchisse une nouvelle étape.

(source : AFP 10.01 ; AP et Reuters 11.01)